

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE
du 11 juillet 2019 à 18 H 00
à BEINHEIM**

Personnes présentes : Bernard HENTSCH - Danièle CLAUSS - Jean-Louis SITTER - Pascal STOLTZ - Guy CALLEGHER - Jean-Michel FETSCH - Marie-Bernadette BUTZERIN - Bernard KAPPS - Isabelle SCHMALTZ - Benoît BAUMANN - Denis DRION - Bruno KRAEMER - Philippe GIRAUD - Fabienne BUHL - Jean-Luc BALL - Mylène HECK - Richard PETRAZOLLER - Richard SCHALCK - Claude WEBER, Anne URSCH, Directrice Générale des Services

Absents : Roland ISINGER - André FRITZ

Excusés : Christiane HUSSON représentée par Bernard HENTSCH - Joseph SAUM représenté par Jean-Michel FETSCH - Richard STOLTZ - Jacques WEIGEL représenté par Evelyne ISINGER- Gaël BEICK - Jean-Paul HAENNEL représenté par Bruno KRAEMER

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. ZA MOTHERN - Rétrocession du terrain de la SCI IMMOTITEC
3. ZA MOTHERN – Cession de terrains
4. Fonds de concours – Création de corridors végétaux à Beinheim
5. Fonds de concours – Eclairage public à Lauterbourg
6. Fonds de concours – Poteau d'incendie à Lauterbourg
7. Fonds de concours – Eclairage public à Mothern
8. Fonds de concours – Eclairage public à Siegen
9. Fonds de concours – Eclairage public à Eberbach/Seltz
10. Décisions modificatives – Budget Principal
11. Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE) entre la Région Grand Est, la Communauté de Communes Plaine du Rhin, la Communauté de Communes du Pays Rhénan et le PETR de la Bande Rhénane
12. Motion concernant la réorganisation des services de la DGFIP
13. Divers
- 14.

1 – Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil désigne son secrétaire de séance lors de chacune de ses séances.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- désigne Madame Anne URSCH, secrétaire de la présente séance.

Adopté à l'unanimité

2 - ZA MOTHERN - Rétrocession du terrain de la SCI IMMOTITEC

La commune de Mothern a cédé le lot N° 1 (constitué des parcelles N° 198 et N° 201 de la section 29 d'une superficie totale de 2 945 m²) de la zone artisanale « Die Langenteile » à la SCI IMMOTITEC par acte notarié le 23 décembre 2008.

Au 1^{er} janvier 2017, cette zone d'activités a été transférée à la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin, conformément à la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

Fin 2018, le propriétaire a déposé un permis de construire pour la construction d'un hall courant 2019. Malheureusement, la personne est décédée début 2019 et le projet n'aboutira pas.

Conformément à l'acte de vente, au cas où le propriétaire ne satisfera pas à l'obligation de construire dans le délai fixé, la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin se réserve le droit de demander la résolution de la vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- d'approuver la rétrocession du terrain au prix de 66 457,82 € (comprenant le prix de vente initial du terrain, les frais de viabilisation et les travaux d'aménagement réalisés) à la succession MOTI
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

3 - ZA MOTHERN – Cession de terrains

- ✓ Vu les demandes des entreprises MEICHEL du 31/10/2018 et A'RENOV du 22/05/2018,
- ✓ Vu la division du lot n° 1 effectuée par le cabinet de géomètres CARBIENER en date du 1^{er} juillet 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- d'accepter la vente du terrain à l'entreprise SCI MS d'une superficie de 1 950 m² au prix de 46 282,18 €
- d'accepter la vente du terrain à l'entreprise SCI A'RENOV d'une superficie de 995 m² au prix de 20 175,64 €
- décide que les frais liés à cette transaction sont à la charge des acquéreurs
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

4 - Fonds de concours – Création de corridors végétaux à Beinheim

- ✓ **Vu** la délibération du Conseil de Communauté en date du 20 février 2014 instaurant un fonds de concours pour la **création d'un corridor végétal** à travers la plantation de haies en milieu naturel
 - Fonds de concours à hauteur de 50 % du déficit comprenant l'achat et la plantation de haies ou d'arbustes.
- ✓ **Vu** le décompte des travaux relatifs à la création de corridors végétaux présenté par la Commune de Beinheim, pour un montant total de 37 209,60 € TTC,
- ✓ **Vu** la délibération de la Commune de Beinheim du 13 juin 2019, sollicitant un fonds de concours à hauteur de 15 552,87 € pour les dits travaux,
- ✓ **Vu** les crédits inscrits au budget primitif 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- **décide** de verser sous forme de fonds de concours la somme de 15 552,87 € dans le cadre de la création de corridors végétaux à la Commune de Beinheim.

Adopté à l'unanimité

5 - Fonds de concours – Eclairage public à Lauterbourg

- ✓ **Vu** la délibération du Conseil de Communauté en date du 20 février 2014 instaurant un fonds de concours pour l'installation et le renouvellement de l'éclairage public dans les communes membres (hors lotissement et sinistre) :
 - Fonds de concours à hauteur de 30 % du déficit de l'investissement. Toutefois, la valeur subventionnable d'un candélabre (mât et luminaire) est plafonnée à 3 500 € HT.
- ✓ **Vu** le décompte des travaux relatifs à la rénovation complète de l'éclairage public rue le Palais, impasse des Tulipes et impasse des Iris présenté par la Ville de Lauterbourg, pour un montant total de 74 659,90 € TTC,
- ✓ **Vu** la délibération de la Ville de Lauterbourg du 3 juin 2019, sollicitant un fonds de concours à hauteur de 18 723,81 € pour les dits travaux,
- ✓ **Vu** les crédits inscrits au budget primitif 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- **décide** de verser sous forme de fonds de concours la somme de 18 723,81 € dans le cadre de la rénovation complète de l'éclairage public rue le Palais, impasse des Tulipes et impasse des Iris à la Ville de Lauterbourg.

Adopté à l'unanimité

6 - Fonds de concours – Poteau d'incendie à Lauterbourg

- ✓ **Vu** la délibération du Conseil de Communauté en date du 20 février 2014 instaurant un fonds de concours pour l'installation et renouvellement des poteaux d'incendie :
 - Fonds concours à hauteur de 50 % du déficit de l'investissement dans le cadre de l'installation et du renouvellement des poteaux d'incendie (hors lotissement et sinistre). Cette aide est limitée à 10 poteaux par mandat.
- ✓ **Vu** le décompte relatif au remplacement d'un poteau d'incendie situé au croisement de la rue de la 1^{ère} Armée et de la rue de Jouac présenté par la Ville de Lauterbourg, pour un montant de 5 621,99 € TTC,
- ✓ **Vu** la délibération de la Ville de Lauterbourg du 1^{er} juillet 2019, sollicitant un fonds de concours à hauteur de 2 349,88 € pour les dits travaux,
- ✓ **Vu** les crédits inscrits au budget 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- **décide** de verser à la Ville de Lauterbourg un fonds de concours de 2 349,88 € pour le remplacement d'un poteau d'incendie.

Adopté à l'unanimité

7 - Fonds de concours – Eclairage public à Mothern

- ✓ **Vu** la délibération du Conseil de Communauté en date du 20 février 2014 instaurant un fonds de concours pour l'installation et le renouvellement de l'éclairage public dans les communes membres (hors lotissement et sinistre) :
 - Fonds de concours à hauteur de 30 % du déficit de l'investissement. Toutefois, la valeur subventionnable d'un candélabre (mât et luminaire) est plafonnée à 3 500 € HT.
- ✓ **Vu** le décompte des travaux relatifs au renouvellement de l'éclairage public rue du Stade présenté par la Commune de Mothern, pour un montant total de 28 543,44 € TTC,
- ✓ **Vu** la délibération de la Commune de Mothern du 2 juillet 2019, sollicitant un fonds de concours à hauteur de 6 329,94 € pour les dits travaux,
- ✓ **Vu** les crédits inscrits au budget primitif 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- **décide** de verser sous forme de fonds de concours la somme de 6 329,94 € dans le cadre du renouvellement de l'éclairage public rue du Stade à la Commune de Mothern.

Adopté à l'unanimité

8 - Fonds de concours – Eclairage public à Siegen

- ✓ **Vu** la délibération du Conseil de Communauté en date du 20 février 2014 instaurant un fonds de concours pour l'installation et le renouvellement de l'éclairage public dans les communes membres (hors lotissement et sinistre) :
 - Fonds de concours à hauteur de 30 % du déficit de l'investissement. Toutefois, la valeur subventionnable d'un candélabre (mât et luminaire) est plafonnée à 3 500 € HT.
- ✓ **Vu** le décompte des travaux relatifs à l'extension de l'éclairage public rue du Stade présenté par la Commune de Siegen, pour un montant total de 3 205,68 € TTC,
- ✓ **Vu** la délibération de la Commune de Siegen du 24 juin 2019, sollicitant un fonds de concours à hauteur de 803,95 € pour les dits travaux,
- ✓ **Vu** les crédits inscrits au budget primitif 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- **décide** de verser sous forme de fonds de concours la somme de 803,95 € dans le cadre de l'extension de l'éclairage public rue du Stade à la Commune de Siegen.

Adopté à l'unanimité

9 - Fonds de concours – Eclairage public à Eberbach/Seltz

- ✓ **Vu** la délibération du Conseil de Communauté en date du 20 février 2014 instaurant un fonds de concours pour l'installation et le renouvellement de l'éclairage public dans les communes membres (hors lotissement et sinistre) :
 - Fonds de concours à hauteur de 30 % du déficit de l'investissement. Toutefois, la valeur subventionnable d'un candélabre (mât et luminaire) est plafonnée à 3 500 € HT.
- ✓ **Vu** le décompte des travaux relatifs au renouvellement de l'éclairage public rue du Tilleul présenté par la Commune d'Eberbach/Seltz, pour un montant total de 3 198,17€ TTC,
- ✓ **Vu** la délibération de la Commune d'Eberbach/Seltz du 8 juillet 2019, sollicitant un fonds de concours à hauteur de 802,06 € pour les dits travaux,
- ✓ **Vu** les crédits inscrits au budget primitif 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- **décide** de verser sous forme de fonds de concours la somme de 802,06 € dans le cadre du renouvellement de l'éclairage public rue du Tilleul à la Commune d'Eberbach/Seltz.

Adopté à l'unanimité

10 – Décisions modificatives – Budget Principal

Il y a lieu de prévoir les écritures de régularisation suivantes et de voter les crédits nécessaires :

Budget Principal – Investissement

Dépenses

C/001 - 1,00

Recettes

C/10222 + 1,00

Adopté à l'unanimité

11 - Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE) entre la Région Grand Est, la Communauté de Communes Plaine du Rhin, la Communauté de Communes du Pays Rhénan et le PETR de la Bande Rhénane

Le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) constitue la stratégie territoriale concertée de la Région Grand Est pour proposer une réponse aux besoins des territoires et de leurs entreprises et relever les défis de la compétitivité, de la modernisation des outils de production, de l'emploi et de l'accroissement de la valeur ajoutée sur l'ensemble du Grand Est.

Les POCE sont des outils de contractualisation créés par la Région Grand Est, déclinant à l'échelle des territoires, le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation.

Ils ont pour objet de permettre l'action en direction des entreprises.

Il a été souhaité par la Région de favoriser la signature de ces contrats avec un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) et plusieurs EPCI plutôt qu'avec des EPCI seuls, pour favoriser des dispositifs plus pertinents à l'échelle des bassins d'activité économique. Dans la mesure où les territoires arrivent à s'organiser collectivement, une bonification financière, en plus des dispositifs de droit commun mobilisés, sera prévue sur des dispositifs ad hoc du contrat POCE.

La communauté de communes du Pays Rhénan, la communauté de communes de la Plaine du Rhin et le PETR de la Bande Rhénane décident d'agir ensemble avec la Région Grand Est au service de cette ambition de façon complémentaire, et ce dans le cadre de leurs champs de compétences respectifs, dans le respect de la diversité des atouts territoriaux.

Le POCE se présente sous la forme d'une convention de partenariat centrée sur des priorités partagées que la communauté de communes du Pays Rhénan, la communauté de communes de la Plaine du Rhin et le PETR de la Bande Rhénane ont identifié. Il se base sur les besoins et initiatives du territoire en fonction de ses spécificités, ses atouts et potentiels.

Le POCE se décompose en 4 parties présentant :

- les enjeux caractéristiques socio-économiques du territoire, les axes stratégiques
- volet 1 : les projets structurants
- volet 2 : les aides directes aux entreprises
- volet 3 : la coordination et la gouvernance

Le projet de territoire économique de la Bande Rhénane Nord s'articule autour de 5 enjeux structurants, déclinés en 18 actions résumées en annexe. En effet notre territoire a de nombreux enjeux (ZAE, artisanat, commerce, tourisme).

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les enjeux structurants et les actions prioritaires du POCE de la Bande Rhénane Nord ;
- **AUTORISE** le Président à signer le POCE et toutes les pièces contractuelles nécessaires.
-

Adopté à l'unanimité

Annexe : Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE)

ANNEXE**Pacte Offensive Croissance Emploi
(POCE) entre la Région Grand Est, la Communauté de Communes Plaine du Rhin, la
Communauté de Communes du Pays Rhénan et le PETR de la Bande Rhénane.**

Le projet de territoire économique de la Bande Rhénane Nord s'articule autour de 5 enjeux structurants déclinés en 18 actions résumées ci-dessous :

Enjeux structurants	Actions
1. Renforcer l'attractivité et l'animation économique du territoire	Action 1.1. : Organiser la prospection et la promotion dans un contexte transfrontalier <ul style="list-style-type: none"> - Action 1.1.1. : Construire une image attractive et d'un rayonnement transfrontalier - Action 1.1.2. : déployer un plan de prospection : organiser la participation à des salons - Action 1.1.3. Autres actions spécifiques de prospection
	Action 1.2 : Animer le tissu économique local <ul style="list-style-type: none"> - Action 1.2.1. Animation et représentation au sein du Conseil de Développement - Action 1.2.2. Réseau Be est
2. Améliorer l'attractivité du territoire / mettre en adéquation l'emploi et la formation adaptés aux besoins des entreprises	Action 2.1. Développer les connaissances sur l'emploi et la formation à 360°, mettre en place un observatoire et une plate-forme territoriale de la formation des compétences et de l'emploi à dimension transfrontalière
	Action 2.2. Conforter et renforcer l'offre en matière de formation initiale notamment l'enseignement supérieur en tenant compte des besoins du territoire
	Action 2.3. Tenir compte de la réforme de l'apprentissage et permettre aux entreprises de développer des centres de formation interne en complémentarité des centres de formation existants (CFA...).
	Action 3.1. Conforter les entreprises implantées et favoriser l'accueil de nouvelles entreprises

<p>3. Favoriser l'accueil des entreprises par le développement d'une offre foncière et immobilière économique adaptée</p>	<p>Sous action : Un schéma d'ensemble de vocation des zones activités</p>
	<p>Action 3.2. Maintenir et développer l'industrialisation de la Bande Rhénane autour de projets structurants</p>
	<p>Sous action : accompagner les entreprises sur leurs problématiques ou sur les enjeux innovants ou les enjeux concrets d'implantation (entreprises 4.0, transition énergétique, révolution numérique, recherche de solutions pour les aléas et conditions de la séquence évitement – réduction - compensation... pour répondre aux besoins des entreprises)</p>
	<p>Action 3.3. Développer une ZAE nouvelle génération dans le cadre de la réhabilitation des anciennes raffineries de Strasbourg à Drusenheim-Herlisheim dans le cadre d'un partenariat public-privé</p> <p>Sous action 3.3.1 : Positionnement de la zone d'activités : connectivité, environnement (eau et paysage), mutabilité, pérennité et durabilité, innovation.</p> <p>Anticiper les besoins des entreprises et des modes de travail (télétravail, délocalisation).</p> <p>Engager une réflexion sur le développement d'une offre type immobilier d'entreprise répondant à cette demande (hôtel d'entreprises, tiers-lieux ...).</p> <p>Développer un « village de l'innovation » intégré dans le projet.</p> <p>Répondre à l'Objectif de labélisation et de certification environnementale affichée par l'aménageur.</p> <p>Sous action 3.3.2. : soutiens complémentaires (hypothèse réseau de chaleur, éventualité d'un projet de méthanisation adossé à la ZAE, accès ferré...).</p> <p>Sous action 3.3.3. / Pistes de travail avec la Région : 4.0 / Industrie du futur / transition numérique = fibre optique - 5G - robotisation</p>
	<p>Action 3.4. Port de Lauterbourg / mise en place d'un comité de pilotage</p> <p>Sous action : engager une discussion globale pour profiter des ports et darses existants pour décentraliser des activités du Port Autonome</p>

	<p>Action 3.5. Soutenir des projets structurants de requalification de friches</p> <p>Sous action 3.5.1. : coordination des acteurs</p> <p>Sous action 3.5.2. : faciliter les reconversions dans un objectif global d'optimisation du foncier (problématique de zone inondables, dépollutions ...).</p>
<p>4. Maintenir et diversifier les filières / économie du commerce – artisanat – tourisme</p>	<p>Action 4.1. Développer l'économie touristique</p> <p>Sous-Action 4.1.1. : soutenir le développement complémentaire du centre de marques (10 ha)</p> <p>Sous-Action 4.1.2. : développer l'offre hôtelière en lien avec le dispositif « soutien à l'hôtellerie » de la Région</p> <p>Sous-Action 4.1.3. : développer l'offre insolite en lien avec le dispositif « hébergements insolites » de la Région</p> <p>Sous-Action 4.1.4 : accompagner les projets structurants dans la cadre du dispositif des pôles d'attractivité du Grand Est : Concept Porte de France au Pont de Gamsheim et d'une manière générale les projets touristiques qui améliorent les passages transfrontaliers, s'adosser sur un projet structurant avec VNF (nouveaux pontons pour croisiéristes entre Strasbourg et Lauterbourg et à proximité immédiate port d'Offendorf labellisé Pavillon bleu (projet), soutenir les initiatives sur la valorisation touristique des aires d'autoroutes</p> <p>Sous-Action 4.1.5. : structuration et mise en tourisme économique de la filière Vélo</p> <hr/> <p>Action 4.2. Développer et maintenir l'économie de proximité (Union des Professionnels du territoire / OCM / salon des artisans) – travailler sur la mutation des habitudes de consommations.</p> <p>Sous Action 4.2.1. Dans le domaine de l'urbanisme, mettre en place un observatoire de suivi local et étudier davantage les polarités commerciales transfrontalières</p> <p>Sous Action 4.2.1. Mener une ou plusieurs manifestations économiques avec les commerçants et artisans locaux dans le cadre du dispositif de la Région « soutien aux manifestations économiques »</p>

	<p>Action 4.3. Maintenir la filière de la poterie</p> <p>Sous Action 4.3.1. : Aide à l'obtention de l'IGP pour faire face à la concurrence asiatique</p> <p>Sous Action 4.3.2. Accompagnement dans la démarche collective</p> <p>Sous Action 4.3.3. Soutien à la communication et à des manifestations des métiers d'art après l'obtention de l'IGP (communication de lancement)</p>
<p>5. Mettre en œuvre la déclinaison du Plan Climat</p>	<p>Action 5.1. : actions PCAET dans le domaine économique (validées d'ici sept. 2019 par la CDC obligée)</p> <p>Action 5.2 : convaincre ES sur la mise en place d'une deuxième turbine au barrage hydroélectrique de Gamsheim et soutenir le développement de Roquette Frères sur la géothermie à eau profonde comme développement futur.</p> <p>Action 5.3. : soutenir les EPCI dans leurs actions vis-à-vis du Plan Climat dès lors que ces actions vertueuses convergent vers la mise en œuvre du SRADDET et mobilisent une ou plusieurs entreprises</p> <p>Action 5.4. : soutenir l'animation – accompagnement des entreprises industrielles : ateliers de détection d'opportunités Economie circulaire, réalisation de bilan carbone, accompagnement ISO26000 en recherchant des liens avec des structures porteuses de compétences (Idée Alsace, Alter Alsace Energies...).</p> <p>Action 5.5. : action conjointe (Région, EPCI, SDEA...) et globale auprès des entreprises pour solutionner avec eux au mieux par la recherche de solutions adéquates dans la séquence éviter/réduire/compenser et préserver l'attractivité du territoire pour l'obtention des autorisations administratives</p>

12 - Motion concernant la réorganisation des services de la DGFIP

Le projet de réorganisation des services des finances publiques, présenté par le ministre Gérald Darmanin, nous inquiète et nous fait craindre le pire pour l'avenir des missions de service public et de l'emploi au sein de la DGFIP.

En effet, la DGFIP envisage de réorganiser ses services et en particulier les implantations de trésorerie et des centres de finances à l'horizon 2022, les premières modifications étant prévues dès 2020.

Le simulacre de concertation avec certains élus de certaines collectivités et les représentants de personnel n'est qu'une simple opération de communication qui vise à masquer la réalité et ce projet de démantèlement des services de la DGFIP.

En Alsace, comme dans le reste de l'hexagone, les nouvelles cartographies territoriales laissent apparaître des fermetures massives de trésoreries, qui à terme, seront remplacés par des Services de Gestion Comptable (SGC) dont le nombre sera extrêmement réduit sur le territoire.

Ces SGC ne seront pas de proximité immédiate, ni ouverts au public.

Ce plan prévoit également des fermetures et regroupements des SIE et SIP (Services des Impôts des Particuliers et Service des Impôts des Entreprises).

Les territoires et les collectivités les plus impactées par ce projet seront les communes rurales et les femmes et les hommes qui habitent le milieu rural seront les premières victimes de cette fracture territoriale du réseau DGFIP et de cet éloignement du service public fiscal.

La propagande gouvernementale qui vante l'augmentation des points de contact de la DGFIP ne trompe personne.

Ces accueils de proximité, imaginés par le ministre Darmanin, consistent en une simple permanence ponctuelle ne remplissant pas l'ensemble des missions dont celle de Guichet de Proximité, ouvert à la population.

Ce service public « low cost » sera assuré par des agents qui pourront ne pas être issus de la DGFIP. A qui fera-t-on croire que l'on fera de la proximité avec des agents en moins ?

En 10 ans, la DGFIP a perdu plus de 24 000 emplois, 40 000 depuis 2002 !

D'ici 2022, c'est de 12 à 15 % d'emplois supplémentaires qui seront supprimés !

Ce projet qui concourt à l'abandon du service public de proximité, sacrifie une administration qui, au travers de ses différentes missions, est au cœur du fonctionnement de l'état et des collectivités locales.

Alors que nos concitoyens réclament avec force une égalité d'accès à un service public de proximité et de qualité, le ministre Darmanin et le gouvernement Macron / Philippe mène une politique qui va à l'encontre du sens de l'histoire.

Ce projet de réorganisation de la DGFIP, associé à de massives suppressions de postes et à des transferts de personnel, ne correspond pas aux besoins de la population.

Les organisations syndicales dans leur ensemble ont maintes fois clamé leur opposition à ce projet qui va à l'encontre des besoins et des intérêts du service public, de ses personnels et des usagers.

Ce projet, symbole de la politique libérale menée par Emmanuel Macron n'est pas acceptable !

En conséquence,

Nous, élu-e-s de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin, réuni-e-s en séance plénière le 11 juillet 2019 :

- Rappelons notre attachement à un service public des finances publiques de qualité et de proximité
- Apportons notre soutien aux organisations syndicales représentatives du personnel et aux élus locaux qui se mobilisent contre cette attaque en règle des missions de service public
- Exigeons du ministre Darmanin et du gouvernement Macron / Philippe le retrait immédiat de ce plan de réorganisation de la DGFIP
- Demandons l'arrêt des fermetures de trésorerie et la fin des suppressions de poste au sein de la DGFIP

Adopté à l'unanimité

13 – DIVERS : INFORMATIONS

Signatures :

Bernard HENTSCH		Danièle CLAUSS	
Roland ISINGER	Absent	Jean-Louis SITTER	
Pascal STOLTZ		Guy CALLEGHER	
Jean-Michel FETSCH		Christiane HUSSON	Excusée, représentée par Bernard HENTSCH
Joseph SAUM	Excusé, représenté par Jean-Michel FETSCH	Marie-Bernadette BUTZERIN	
Bernard KAPPS		Isabelle SCHMALTZ	
Richard STOLTZ	Excusé	Benoît BAUMANN	
André FRITZ	Absent	Denis DRION	
Bruno KRAEMER		Jacques WEIGEL	Excusé, représenté par Evelyne ISINGER
Philippe GIRAUD		Fabienne BUHL	
Jean-Luc BALL		Mylène HECK	
Richard PETRAZOLLER		Gaël BEICK	Excusé
Richard SCHALCK		Jean-Paul HAENNEL	Excusé, représenté par Bruno KRAEMER
Claude WEBER			